



COMMUNIQUE DE PRESSE

Une délégation de la CGT composée de MM. F. Manté Union Départementale Drôme, D. Roques administrateur salarié Eurodif-pro, L. Méo délégué syndical groupe, A. Roumier Mines-Energie Secteur Energie Atomique et Union des syndicats CGT du Groupe AREVA a été reçue par la Commission Nationale de Débat Public du projet GB2.

Déclaration de la CGT lors de son audition par les représentants de la commission nationale des débats publics, le 30 Septembre 2004, à propos de la réalisation de l'usine d'enrichissement de l'uranium Georges Besse 2.

Cette déclaration sera complétée d'un memorandum et des questions auxquelles la CGT attend des réponses et souhaite voir portées dans le débat.

La CGT approuve la décision de réalisation d'une nouvelle usine d'enrichissement de l'Uranium sur le site du Tricastin par le Groupe AREVA, en vue de remplacer progressivement l'actuelle usine Eurodif.

Cette décision place notre pays en situation de répondre aux besoins nationaux et internationaux pour l'avenir. Le nucléaire a toute sa place dans la production énergétique de notre pays et est appelé à croître à travers le monde pour répondre aux besoins de l'humanité, dans un contexte de raréfaction des ressources fossiles, de croissance des besoins en énergie. L'objectif d'en finir avec la misère d'ici la moitié du siècle impose une croissance soutenue des moyens de production énergétiques, partout à travers le monde. La place du nucléaire devient à cet égard incontournable, mais aussi pour répondre à la déréglementation du climat.

La nouvelle usine à l'égard de ces enjeux est donc elle aussi incontournable.

La décision française est donc opportune, elle montre la possibilité de coopérations internationales entre groupes, qui devrait être la règle pour toutes les activités humaines. Nous remarquons à l'occasion, combien sont grands les risques pour notre recherche, de voir se pratiquer des impasses technologiques et des renoncements. En effet, la France a renoncé il y a une vingtaine d'années à poursuivre son propre programme de recherches sur le procédé de l'ultracentrifugation adopté aujourd'hui. Maintenant que le choix a été effectué pour cette technologie, nous demandons que la recherche soit poursuivie sur cette dernière, dans les domaines de la non-prolifération et vers d'autres voies encore plus économiques et sûres pour l'enrichissement de l'uranium. L'acquisition partagée d'une licence auprès d'un concurrent étranger souligne l'importance de disposer de moyens et d'outils de recherches nationaux, capables, y compris dans le cadre de coopérations internationales, de répondre aux défis posés à l'humanité.

Nous approuvons aussi la décision de maintenir l'activité sur le bassin de Pierrelatte pour l'activité d'enrichissement, cela s'inscrit dans l'intérêt du développement durable régional. Cette permanence régionale doit correspondre à un maintien significatif de l'emploi, des ressources financières dans la région. La CGT plaide pour un développement durable dont les retombées bénéfiques continueront de toucher les trois régions administratives voisines et imbriquées.

A cette fin, la mutation industrielle en œuvre ne doit, selon nous, pas être le prétexte d'une régression dans les conditions sociales, de travail et économiques des salariés. La richesse tirée du travail des salariés, compte tenu de l'évolution du marché, est appelée à croître. La redistribution de cette dernière ne doit selon nous que croître. Nous insistons pour que persiste et s'améliore au profit des salariés la politique sociale qui a permis l'existence d'un nucléaire sûr et responsable. Les capacités nominales annoncées (11 000 000 d'UTS) le permettent. L'intérêt des salariés issus de l'actuelle Eurodif et de ceux appelés à intégrer cette nouvelle unité de production doit être garanti par une convention unique de haut niveau. Le champ nucléaire et celui de l'énergie en général doivent relever d'un véritable statut, garant des droits, des rémunérations et des conditions de travail.

S'agissant du chantier lui-même, précurseur de ce que seront les conditions d'exploitation ultérieures, la CGT attend que celui-ci se déroule dans les meilleures conditions sociales et techniques. Nous exigeons une négociation préalable en vue d'un accord de grand chantier impliquant toutes les parties. Cet accord précisera la représentation des salariés, la mise en œuvre des CHSCT, les seuils minimaux salariaux et les horaires collectifs.

CONTACT PRESSE : Laurent MEO 06 07 76 46 82 - Franck MANTE 06 72 75 16 21